

Affaire MANLAN : acquittement de tous les accusés de l'assassinat du chef de l'OMS

@rib News, 13/06/08 - Source AFP Les personnes accusées de l'assassinat en 2001 du représentant de l'Organisation mondiale de la santé au Burundi, Kassi MANLAN, et qui avaient été condamnées à mort en première instance, ont été acquittées par la Cour suprême jeudi, a-t-on appris de sources judiciaires. « La Cour suprême s'est prononcée cet après-midi sur le dossier (de l'Ivoirien) Kassi MANLAN, (...) tous les prévenus qui avaient été condamnés à des peines lourdes en première instance, viennent d'être acquittés », a annoncé Me Anatole MIBURO, l'un des avocats de la défense.

La présidente de la Cour suprême du Burundi, Marie Ancila NTAKABURIMVO, a confirmé ce verdict, sans plus de commentaires. « Le droit vient de triompher tout simplement parce que les prévenus sont des innocents qui avaient été condamnés alors qu'ils n'avaient aucune preuve, aucun mobile, aucun acte (...) qui pouvait déterminer leur condamnation », a commenté Me MIBURO. Les principaux condamnés, dont 4 policiers de haut rang, ont toujours nié toute participation dans l'assassinat de M. MANLAN. « Mes clients avaient été condamnés uniquement sur la base de faux témoignages faits par des repris de justice dont l'un était condamné à mort. C'était un montage », a insisté MIBURO, indiquant que « ces faux témoignages ont été libérés puis envoyés à l'étranger par le procureur général Gérard NGENDABANKA ». M. MANLAN, un Ivoirien de 55 ans, avait disparu de son domicile de Bujumbura le 20 novembre 2001 à l'aube, et son corps, qui portait des traces de coups, avait été retrouvé dans l'après-midi sur le lac Tanganyika dans la capitale burundaise. Le motif de l'assassinat du Dr MANLAN n'a jamais été établi. Mais seules des rumeurs persistantes à l'époque, il était sur le point de révéler une affaire de détournement de médicaments au petit pays d'Afrique centrale. La justice burundaise avait condamné à mort le 3 mai 2005 à Bujumbura quatre policiers burundais de haut rang pour cet assassinat, alors que neuf personnes étaient condamnées à des peines de prison allant de deux ans ferme à la perpétuité. Aucun des 13 accusés n'avait été acquitté. Les quatre personnes condamnées étaient le commandant Emile MANISHA, chef de la Police de sécurité publique (PSP) à l'époque des faits, le colonel Gérard NTUNZWENAYO, N°2 des services secrets burundais à l'époque des faits, Japhet NDAYEGAMIYE, responsable des services secrets à la mairie de Bujumbura, et le commandant Aloys BIZIMANA, commandant d'une brigade de gendarmerie. Le procès en appel de six des treize condamnés dans cette affaire avait été mis en libération le 30 juillet 2007. « La Cour aurait dû se prononcer deux mois après la mise en libération, mais vaut mieux tard que jamais car nos clients vont retrouver leurs familles dès demain (vendredi), après près de cinq passés en prison pour rien », a relevé Me MIBURO.